

Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Archives du Parti communiste français

Fonds Louise MICHEL, [circ. 1870-1905]

377 J 1-3

**Répertoire numérique détaillé réalisé par Véronique Fau-Vincenti et Xavière Gauthier
remis en forme par Pascal Carreau sous la direction de Guillaume Nahon, directeur des Archives
départementales de la Seine-Saint-Denis**

Décembre 2008

Archives départementales de la Seine-Saint-Denis

CONVENTION ENTRE LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS ET LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Entre

Le Département de la Seine-Saint-Denis, représenté par Monsieur le Président du Conseil général, en vertu de la délibération de la commission permanente

D'UNE PART

Et

Le Parti communiste français, représenté par Madame la Secrétaire nationale

D'AUTRE PART

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

Article 1 :

Le Département de la Seine-Saint-Denis et le Parti communiste français décident de coopérer pour la sauvegarde, la collecte, le traitement, la conservation, la communication et la mise en valeur du patrimoine archivistique du Parti communiste français dépendant de sa direction nationale, qui a fait l'objet d'un classement par l'Etat comme « archives présentant du point de vue de l'histoire un intérêt public », afin de constituer aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis un centre des archives du Parti communiste ouvert au public.

La direction nationale du Parti communiste français se réserve la possibilité d'associer toute structure de son choix, associative ou autre, à l'exécution de la présente convention, sous réserve de notifier au Département la nature de la relation qu'elle entretiendra avec la structure qu'elle aura choisi et la personne habilitée à représenter le Parti communiste français au sein de cette structure.

Article 2 :

Le déposant s'engage à déposer les fonds à titre permanent, suivant un calendrier qui sera défini entre les parties.

Ce dépôt est valide pour une période de trois ans reconductible tacitement. Le Parti communiste assume pendant une phase transitoire la préparation et le traitement des fonds. La Bibliothèque marxiste de Paris, partie du fonds patrimonial classé, relève de la présente convention ; le traitement et la communication de ses collections ressortiront d'une collaboration avec l'Université Paris 13. Son cas fera l'objet d'un avenant à la présente convention. Le déposant s'engage à fournir l'intégralité des instruments de travail en sa possession (fichiers, catalogues...).

Article 3 :

Les fonds déposés sont conservés dans les locaux des Archives départementales qui en assument le traitement définitif (conditionnement et conservation matérielle, classement, indexation, rédaction d'inventaires, valorisation). Les opérations de transfert sont à la charge du département de la Seine-Saint-Denis.

Pour ce qui concerne précisément la communication des fonds déjà inventoriés et ouverts à la consultation – en particulier les archives des instances de direction (Comité central, Bureau politique, Secrétariat) – ils devront être communiqués dès leur dépôt dans les mêmes conditions que celles qui sont actuellement en vigueur au siège du Parti communiste français.

Le programme de travail archivistique – opérations de classement et d'élaboration des instruments de recherche – sera soumis à une évaluation annuelle des deux parties contractantes . Ce programme de travail sera proposé dans les trois mois qui suivront le dépôt des archives aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 :

Au delà de la sauvegarde, du classement et de la communication des fonds, la présente convention se fixe un objectif général de valorisation des fonds qui vise à :

- inciter au développement de la recherche historique autour du communisme français en contribuant à la mise en place d'un pôle de recherches sur le Parti communiste français et plus largement sur le mouvement ouvrier à partir des ressources des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis ;
- pour ce faire, la convention se donnera les moyens de construire un partenariat avec diverses institutions scientifiques ou culturelles, en s'appuyant sur un comité de pilotage qui aura pour mission d'éclairer la mise en œuvre de la politique de valorisation. Formé de représentants du département et de membres dûment désignés par la direction nationale du Parti communiste, ce comité de pilotage s'adjoindra – à titre consultatif – un certain nombre de personnalités scientifiques désignées pour leur compétence, en fonction des projets qui auront été choisis.
- ce partenariat prendra en compte, entre autres, les Universités Paris 13 et Paris 8 qui sont déjà impliquées dans un partenariat avec le département de la Seine-Saint-Denis. Il intégrera également l'Université de Bourgogne, notamment en prolongeant une coopération pour la constitution et la valorisation d'une base de données à partir du traitement informatisé et de la numérisation d'archives de direction.

Article 5 :

La communication des documents se fait aux archives départementales selon les modalités fixées par le règlement de celle-ci.

Les règles de communicabilité sont fixées par le déposant qui peut les modifier et reste seul habilité à délivrer des dérogations. Le déposant a retenu de les aligner sur la législation française en matière d'archives publiques. La communication des documents de moins de trente ans est soumise à une autorisation préalable, à l'exception de ceux qui auront été désignés par lui comme immédiatement consultables. Elle est libre pour les documents de plus de trente ans, à l'exception de ceux qui comportent des informations sur la vie de personnes physiques pour lesquels le délai est de cent ans.

Les documents sont réputés communicables après que le classement en a été effectué et que leur inventaire a été rendu public.

Le déposant conserve le droit à la libre communication de l'ensemble des documents.

Article 6 :

Toute reproduction (microfilms, photographies, photocopies) de documents, application informatique ou audiovisuelle est strictement soumise à l'accord du déposant.

Lorsque des reproductions sont réalisées par les Archives départementales ou sous leur autorité, avec l'accord du déposant, le Département conserve la propriété matérielle des ces reproductions. Il décide des tarifs correspondant en fonction d'un barème fixé par l'assemblée délibérante.

Le déposant reste seul habilité à gérer et exploiter les droits de propriété intellectuelle afférents aux documents iconographiques et sonores appartenant à ses fonds.

Article 7 :

Le déposant garde la pleine propriété des archives déposées. Il conserve la possibilité de reprendre tout ou partie des dépôts avec préavis de neuf mois et s'engage, dans ce cas, à autoriser le microfilmage des documents, s'il n'est pas déjà réalisé, par les Archives départementales avant toute opération de reprise.

Article 8 :

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa notification par le Département au cocontractant. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Si l'une des parties souhaite y mettre fin, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de six mois.

Article 9 :

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 :

Les parties s'engagent, en cas de litige né de l'exécution de la présente convention, à épuiser toutes les voies de conciliation possibles avant de saisir le juge compétent.

Fait à Bobigny, le 18 décembre 2003

Pour le Président du Conseil général
par délégation la vice – présidente

Marie - Christine Labat

La Secrétaire nationale du PCF

Marie - George Buffet

INTRODUCTION

Louise Michel est née le 29 mai 1830 à Vroncourt-la-Côte (Haute-Marne) et morte le 9 janvier 1905 à Marseille (Bouches-du-Rhône). Institutrice de formation, elle fût combattante de la Commune de Paris, puis militante anarchiste. Emprisonnée à plusieurs reprises du fait de ses activités militantes, elle fût déportée en Nouvelle Calédonie de 1873 à 1880. Elle laisse une production écrite volumineuse et variée : littéraire, journalistique et épistolaire.

Ces archives ont vraisemblablement été constituées par Paul Argyriadès, avocat, directeur de la *Question sociale* (1885-1891) et correspondant de Louise Michel, puis conservées par sa famille. Il s'agit donc d'un fragment des archives de Louise Michel dispersées à l'étranger et en France, Les dossiers contiennent les textes manuscrits ou imprimés de poésies, de pièces de théâtre et de correspondance ; tous documents (sauf le poème « Le Rocher ») qui datent des dernières années de la vie de Louise Michel après son arrestation et sa détention à Vienne où elle a failli être internée, et donc de ses périodes d'exil volontaire à Londres ponctuées d'allers-retours à Paris.

Elles ont été acquises par la Bibliothèque marxiste de Paris à une date indéterminée (fin des années 1960 – début des années 1970), probablement auprès de Georges Bossi qui a également vendu de la correspondance de Louise Michel au Musée de l'histoire vivante de Montreuil. On reconnaît en effet l'écriture spécifique de celui-ci – symptôme des atteintes de la maladie de Parkinson – dans des annotations au stylo bleu figurant sur deux dossiers. Les documents ont été conservés à la Bibliothèque marxiste sous la cote AB, jusqu'à leur intégration au fonds d'archives du PCF.

Complémentaire entre autres des fonds conservés à l'Institut International d'Histoire Sociale (Amsterdam), à la Bibliothèque Marguerite Durand, (Bibliothèque Melville, de Paris 13^e) ou au Musée de l'Histoire vivante de Montreuil, cet ensemble comprend quelques documents inédits : une pièce de théâtre et de la correspondance.

Pascal Carreau

à l'aide des informations aimablement communiquées par Véronique Fau-Vincenti
Décembre 2008

SOMMAIRE

377 J 1	Poésies	11
377 J 2	Pièces de théâtre	12
377 J 3	Correspondance	12

ARCHIVES DE LOUISE MICHEL

377 J 1 **Poésies**

. Recueil « A travers la mort », 76 p. de cahier petit format manuscrites recto, s.d.

N.B. : Ces poèmes n'ont pas été publiés en volume de son vivant, mais seulement - pour quelques uns - dans la presse. Ils ont été édités en 1905 sous le titre « Œuvres posthumes » par la librairie Internationaliste d'Alfortville. Le Musée de l'Histoire vivante possède en revanche le recueil manuscrit des poèmes regroupés sous le titre « A travers la vie » qui a été publié en 1894, sous ce titre. On peut penser que le recueil « A travers la mort » a été écrit entre 1895 et 1905. En revanche, Daniel Armogathe a publié sous le titre « A travers la vie et la mort » (édition Maspéro, 1982) les deux recueils – ou presque – à partir des poèmes conservés à Montreuil (« Au travers la vie »), de ceux publiés dans la presse ou conservés à l'Institut International d'Histoire sociale d'Amsterdam (fonds Lucien Descaves). Le présent manuscrit, à défaut d'être complètement inédit, est le seul qu'elle a laissé en état.

. Poèmes publiés pour la plupart dans la presse de son vivant (cf. traces et indications au crayon bleu ou orange d'imprimerie), 34 p. de différents formats pièces manuscrites, s.d.

. Pièces antérieures à 1871 : « Le Rocher » à Victor Hugo et « Paris vécu ; l'ivrogne » (reconnaissable à son écriture plus petite, plus appliquée et moins nerveuse des années postérieures à 1880), 4 p. de différents formats manuscrites, s.d.

. Un texte de 3 pages « Fin d'époque », vraisemblablement inédit.

. Premier fascicule des « Notions encyclopédiques par ordre attractif » imprimées à Londres, 4 p. petit format.

N.B. : Document rare. Il y a eu peu de numéros. La plupart sont conservés à Moscou, mais pas dans les sources françaises.

. Poésies écrites en Nouvelle-Calédonie : « Océaniennes », etc. qui ont été publiées, 19 p. manuscrites cousues ensemble, s.d.

N.B. : Il est impossible de déterminer s'il s'agit là de versions originales ou de versions copiées et recopiées par Louise Michel. Elles figurent aussi pour la plupart dans le fonds du Musée de l'Histoire vivante.

. Autres pièces : télégramme (05/02/1898), numéro du *Temps* (26/06/1883), numéro de *La Sentinelle* (14/10/1883).

377 J 2 **Pièces de théâtre**

Un cahier de 233 p. essentiellement manuscrites recto, s.d., contenant successivement

. « La grève », pièce en 1 prologue et 4 actes jouée en 1891, 10 p. de collages de fragments imprimés et 80 p. manuscrites.

N.B. : Le Musée de l'Histoire vivante conserve une version reliée, il s'agit d'une copie d'époque qui n'est pas de la main de Louise Michel.

. « Dans la lune », opérette en 3 actes inédite, 38 p.

N.B. : Le Musée de l'Histoire vivante en conserve également une version de sa main.

. « Le couteau du boucher », pièce en 5 actes, inconnue et inédite, 105 p.

377 J 3 **Correspondance**

. 47 lettres de Louise Michel (toutes inédites) à Pierre Argyriadès, avocat, directeur de la *Question sociale* entre 1885 et 1891.

N.B. : Dans certaines, Louise Michel le sollicite sur le plan juridique pour divers amis, camarades, ou vagues connaissances ; lui demandant à l'occasion de servir d'avocat. Elle interfère par exemple pour Hippolyte Ferré, frère de Théophile, fusillé après la Commune. Ces lettres de sollicitations sont souvent comminatoires (« Vous ne pouvez pas me refuser ... ») et elle déborde le cadre juridique jusqu'à lui demander de trouver un acheteur pour les ruches de son oncle : « une centaine. Urgent ! »

Dans d'autres, elle lui adresse des articles, des pièces de vers, en fonction des événements qui concernent les anarchistes. Elle est une fidèle collaboratrice de La Question sociale, la plus publiée parmi les anarchistes (la revue publiait aussi bien des libertaires que des socialistes).

D'autres encore révèlent ou confirment divers aspects de sa personnalité :

. Sa volonté de faire publier des textes de sa compagne Charlotte Vauvelle, qu'elle tente de pousser « comme écrivain » et avec laquelle elle a un lien affectif est très fort.

. Sa collaboration apparente à une revue intitulée The Sound. Elle écrit plusieurs lettres sur du papier à en-tête de ce journal et semble impliquée dans son lancement.

. Son soutien clairement affirmé aux attentats des individualistes anarchistes des années 1890.

. Particulièrement intéressante, une interview à laquelle elle répond par écrit en mentionnant les mimiques dont elle aurait accompagné ses propos à l'oral (« Louise Michel se met à rire... »). Elle constitue une profession de foi sociale, une analyse de la situation politique et un appel convaincu à la révolte (« Il est temps que les ¾ de l'humanité cessent de servir bêtement de pâture au 4^{ème} quart »).

TABLE DES MATIERES

CONVENTION ENTRE LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS ET LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS.....	3
INTRODUCTION.....	7
SOMMAIRE	9
ARCHIVES DE LOUISE MICHEL	11
377 J 1 Poésies.....	11
377 J 2 Pièces de théâtre	12
377 J 3 Correspondance	12
TABLE DES MATIERES	13